Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2019

ERNST & YOUNG et Autres

TOUR FIRST
TSA 14444
92037 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

S.A.S. A CAPITAL VARIABLE 438 476 913 R.C.S. NANTERRE

MAZARS

TOUR EXALTIS - 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE TEL: +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX: +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Siège Social : 4, rue de Presbourg - 75116 PARIS Société en Commandite par Actions au capital de 799.913.044,60 € N° Siren : 320 366 446

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2019

Exercice clos le 31 décembre 2019

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Gérance. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments

Exercice clos le 31 décembre 2019

ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 757 000 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 17 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

BRUNO BIZET

MAZARS

THIERRY BLANCHETIER

LAGARDERE SCA

Société en commandite par actions au capital de 799.913.044,60 € Siège social : 4, rue de Presbourg à Paris 16^{ème} (75) 320 366 446 R.C.S. Paris

DÉPENSES DE MÉCÉNAT

(Exercice 2019)

•	Don à la Fondation Jean-Luc Lagardère sous égide de la Fondation de France :	745 000,00 €
---	--	--------------

Don au Club des Juristes :

10 000,00 €

Don à AMREF Flying doctors :

2 000,00 €

TOTAL

Pierre LERQ

757 000,00 €